



ASSOCIATION SUISSE DE DROIT DU SPORT

Newsletter en droit du sport de l'ASDS – actualités du monde du droit du sport
www.asds.ch

Nous vous saluons bien cordialement dans le cadre de cette
5^{ème} Newsletter en droit du sport de l'ASDS du 4 février 2009

Sujets de droit du sport

• **Le handball international en pleine crise**

Le handball international demeure en pleine crise. Cela remonte au mois de mars 2008 déjà, lorsque le TAS avait donné (partiellement) raison à la Fédération Internationale de Handball (IHF) dans le cadre de l'affaire de manipulation relative aux matches de qualification pour la compétition olympique de handball. Le TAS avait alors annulé les résultats du tournoi qualificatif organisé en octobre 2007 au Koweït. Le président égyptien de l'IHF, Hassan Moustafa, était alors déjà – comme aujourd'hui – au centre des discussions.

Actuellement, c'est sa position en matière de lutte antidopage qui crée des tensions au sein de la Fédération. Il s'avère que, par le passé, l'IHF n'a pas rempli trois points essentiels dictés par l'AMA : selon les indications d'un membre de la Commission médicale de la Fédération, il n'y avait aucun contrôle avant la compétition ; de même, il n'y a avait ni programme pédagogique d'accompagnement, ni contrôles antidopage indépendants. Ce laxisme en relation avec les contrôles antidopage pourrait conduire à l'exclusion de la Fédération des Jeux Olympiques.

Concrètement, le président Hassan Moustafa a connaissance de tous les contrôles antidopage qui doivent être fixés préalablement aux compétitions internationales. C'est là que le bât blesse. Selon les règles de l'AMA, les agents de contrôle du dopage indépendants doivent avoir accès sans restriction aux joueurs et l'IHF est tenue d'effectuer des contrôles lors des entraînements avant et pendant les tournois. Or, par le passé, ces tests n'ont été effectués qu'en partie. Aujourd'hui, c'est tout le monde du handball qui pourrait pâtir du fait que l'on n'a pas respecté les exigences de l'AMA. Le président Moustafa et son trésorier, l'Espagnol Miguel Roca, ont même dissout l'unité antidopage de la Fédération Internationale et supprimé le poste budgétaire relatif à la lutte antidopage. Pour Moustafa, les tests antidopage sont de « l'argent jeté par les fenêtres ».

Cette attitude pourrait maintenant coûter très cher au handball. Pour l'image du handball, il importe de clarifier précisément cette situation car les reproches sont lourds. Au siège de la Fédération Internationale de Handball, à Bâle, on n'avait encore jamais réagi aux rapports qui faisaient état qu'aucun contrôle inopiné n'était effectué avant des tournois de l'IHF. La Fédération Internationale de Handball n'a donc jamais contrôlé ses joueurs avant les tournois olympiques ou les championnats du monde.

En conséquence, le monde du handball est à la fois incrédule et terrorisé. L'AMA a fixé un ultimatum à l'IHF. Les normes de l'AMA doivent être appliquées d'ici à la séance du CIO, en mai.

- **Affaire Fuentes : C'est reparti pour un tour**

La justice espagnole a repris ses investigations dans le plus grand scandale de dopage de l'histoire du cyclisme. Il s'avère cependant que seuls des médecins du sport et des fonctionnaires peuvent être inculpés dans l'affaire liée au médecin Eufemiano Fuentes, fortement soupçonné d'avoir pratiqué le dopage organisé. Les cyclistes professionnels concernés peuvent tout au plus être convoqués en tant que témoins.

Pourtant, en septembre 2008, pour la deuxième fois après 2007, le juge d'instruction Antonio Serrano avait ordonné de classer le dossier « Operación Puerto ». Selon lui, on ne pouvait pas prouver que Fuentes et ses assistants avaient commis des infractions pénales. En outre, les doses du produit dopant EPO administrées par Fuentes n'auraient pas nuit à la santé des professionnels concernés.

Un tribunal de district madrilène vient de casser cette décision et a donné raison au Parquet qui avait fait recours contre l'ordonnance de classement. Les juges exigent que le procès concernant les inculpés de l'entourage de Fuentes ait lieu ; pour eux, il existe des indices précis de violation des lois de protection de la santé.

Il faut préciser que l'enquête de la justice espagnole avait été rendue compliquée par le fait que le dopage ne constituait pas une infraction pénale lors de la découverte du scandale puisque l'Espagne n'avait alors pas de loi antidopage. Les inculpés pourraient seulement être reconnus coupables « d'atteinte à la santé », passible d'une peine d'emprisonnement de 18 mois et une d'interdiction de travail pouvant aller jusqu'à deux ans.

Rappelons qu'en mai 2006, la police espagnole avait mis la main sur environ 100 échantillons sanguins, faisant peser des soupçons de dopage sur plus de 50 cyclistes professionnels, entre autres Jan Ullrich, vainqueur du Tour de France 1997. Toutes les personnes impliquées ont nié s'être dopées, à l'exception de l'Italien Ivan Basso.

- **La Ligue allemande de football (DFL) prévoit d'utiliser une marque de ballon unique afin de générer plus de recettes de sponsoring**

La Ligue allemande de football prévoit l'introduction, en 2010, d'un ballon unique afin d'augmenter les recettes de sponsoring. A l'heure actuelle, chaque club possède son propre contrat avec un sponsor « ballons ». Or, les ligues européennes de haut niveau font office de modèle ; depuis des années déjà, les matches y sont disputés avec une marque de ballon unique. La *Premier League* anglaise a trouvé un partenaire pour sept millions d'Euros par année. En *Serie A* italienne, les clubs reçoivent 4,5 millions d'Euros par saison.

Ce qui pose problème, c'est que quelques clubs ont déjà pris l'engagement de jouer avec le ballon de tel ou tel sponsor dans leurs propres contrats de sponsoring, comme l'a dit, par exemple, Karl-Heinz Rummenigge, président du FC Bayern Munich, apprenant l'existence du projet : « Sur le fond, je trouve cette idée très intéressante puisqu'un ballon unique permettrait à la Ligue d'engendrer de lucratives recettes supplémentaires. Néanmoins, en ce qui nous concerne, nous avons un contrat qui stipule que nous devons jouer nos matches avec des ballons Adidas ».

- **Le président de la DFL, Reinhard Rauball, exige de limiter les salaires des joueurs – Une initiative a été déposée auprès de l'UEFA**

Reinhard Rauball, président de la Ligue allemande de football (DFL), est intervenu dans la discussion portant sur une limitation des salaires des joueurs et a exigé de plafonner les salaires (système du *salary cap*). Toutefois, une telle limitation ne pourrait avoir d'effet que si elle était introduite par l'UEFA. Rauball n'a pas mentionné de chiffres concrets ; il préconise une solution qui fixerait un certain pourcentage du budget financier du club concerné : « Une solution consisterait par exemple à limiter les dépenses du poste « personnel » à 50% du budget total ». Outre la limitation des salaires, Rauball a affirmé qu'il était prêt à rechercher un compromis en matière de

publication des salaires de joueurs. « Dans l'esprit de la transparence, on va peu à peu s'y habituer, même si cela ne correspond pas à notre mentalité » a-t-il déclaré. Au niveau européen, cela fait des années que l'on discute des exigences en matière de limitation des salaires pour faire face à l'explosion du montant des salaires. C'est particulièrement le cas dans le championnat de *Premier League* : aucun club européen qui n'en fait pas partie n'est en mesure de financer des salaires du montant de ceux pratiqués dans ce championnat. La limitation est sensée avoir pour effet de rééquilibrer les choses, ce qui est dans l'intérêt de l'attractivité du football européen.

- **L'office fédéral des affaires criminelles autrichien institue une commission spéciale antidopage**

L'office fédéral des affaires criminelles autrichien a annoncé au milieu du mois de janvier qu'il mettait en place une commission spéciale antidopage. Cette commission ne sera pas compétente pour un cas unique, comme c'est le cas d'habitude pour les commissions spéciales, mais sera active de manière générale dans la lutte contre le dopage.

Avec cette nouvelle commission, l'Autriche réagit aux cas de dopage auxquels elle a récemment fait face, comme celui de la Banque viennoise du sang « Humanplasma ». Entre 2000 et 2006, cette société a procédé à du dopage sanguin systématique dans ses laboratoires, fournissant ainsi de nombreux clients dont des sportifs renommés. Deux médecins chargés d'effectuer des transfusions seraient en outre accusés d'escroquerie à l'assurance pour avoir prétendument comptabilisé des charges d'assurances sociales sur de fausses indications.

- **Jeux olympiques 2010 de Vancouver – Concepts de sélection retravaillés par Swiss Olympic**

Le 20 janvier 2009, un peu plus d'une année avant les Jeux Olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, Swiss Olympic a présenté les (nouveaux) critères de sélection pour les athlètes suisses. "Nous voulons que les meilleurs athlètes suisses prennent le départ à Vancouver et il convient donc d'affiner encore un peu plus nos procédures de sélection", explique le chef de mission, Werner Augsburger. Celui-ci est certain que malgré les critères de sélection encore plus stricts, une importante délégation suisse va s'envoler pour Vancouver. Pour l'heure, M. Augsburger compte sur la participation d'au moins 130 athlètes. Ainsi le team de Swiss Olympic serait aussi grand qu'aux Jeux Olympiques d'hiver 2006 auxquels la plus grande délégation suisse de tous les temps a participé.

Un concept de sélection détaillé sera appliqué dans 14 disciplines sportives, afin de sélectionner les athlètes suisses pour les Jeux Olympiques 2010. Aucun concept n'a par contre été établi pour les disciplines dans lesquelles il n'est pas prévu que des athlètes suisses puissent se qualifier (ski de bosses, Short Track, danse sur glace et patinage en couple). Le concept relatif au saut à ski sera élaboré à la fin de la saison en cours.

Les procédures de sélection se fondent sur les directives édictées par le conseil exécutif de Swiss Olympic en mai 2008. "Ces directives prévoient que les athlètes sélectionnés doivent avoir le potentiel pour atteindre les 10 premiers rangs aux Jeux Olympiques, quel que soit le nombre d'inscrits pour la discipline en cause", explique M. Augsburger. Un régime particulier vaut pour les disciplines d'endurance que sont le biathlon et le ski de fond : en compétition individuelle, on attend une place dans le top 16, en relais une place dans les 8 premiers.

Les concepts actuels ont été approuvés par un comité de sélection composé de trois personnes, soit, aux côtés de Werner Augsburger, Martin Rutishauser, ancien secrétaire général de Swiss Olympic et Matthias Remund, membre du conseil exécutif. Le comité de sélection décidera également des sélections définitives pour "Vancouver 2010".

Tous les chefs d'équipe confirment par leur signature que tous les participants potentiels aux Jeux Olympiques connaissent les critères de sélection. Sous la direction du Dr. Christian Schlegel, *Chief Medical Officer* du Swiss Olympic Team et médecin-chef du *Swiss Olympic Medical Center du Grand Resort Bad Ragaz*, une *task force* élabore

actuellement des recommandations qui doivent permettre aux athlètes suisses de bénéficier d'un environnement optimal, en se préparant aux difficultés qu'ils pourront rencontrer à Vancouver, comme le froid intense, le décalage horaire ou les états grippaux. Les premiers résultats des travaux de cette *task force* sont à disposition des entraîneurs et athlètes depuis fin 2008, ce qui permet déjà de partager certaines expériences.

- **Les cavaliers suisses doivent attendre leur médaille de bronze.**

Même si, comme on s'y attendait, la Fédération Equestre Internationale (FEI) a disqualifié le Norvégien Tony André Hansen pour cause de dopage, l'équipe suisse doit encore patienter avant de recevoir sa médaille de bronze. Le cavalier norvégien a en effet soumis son cas au TAS en recourant contre la décision de la FEI. Le Norvégien, qui avait obtenu la troisième place avec son équipe à Pékin, a été condamné par la FEI pour usage de médicaments interdits (Capsaicin) sur son cheval "Camiro" à une peine de 4 mois et demi accompagnée d'une disqualification des Jeux Olympiques.

- **Communiqué de presse de l'OFSPPO du 5.12.2008 concernant l'imposition des Fédérations Sportives Internationales dont le siège est en Suisse.**

Les Fédérations Sportives Internationales sont en principe soumises à l'impôt fédéral direct. En application de l'article 56 lit. g IFD, diverses autorités fiscales cantonales ont exonéré plusieurs Fédérations Internationales de l'impôt fédéral direct. Le Conseil fédéral a approuvé cette pratique développée depuis plusieurs années par les cantons et demande aux cantons de l'appliquer uniformément dans toute la Suisse.

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=23681>

- **Jurisprudence du TAS**

L'appel de Michael Rasmussen dans l'affaire Michael Rasmussen v/ Fédération Monégasque de Cyclisme (FMC) a été rejetée par le TAS. Le TAS a confirmé la décision de la FMC du 30 juin 2008. Michael Rasmussen reste ainsi suspendu pendant 2 ans jusqu'au 26 juillet 2009. Michael Rasmussen a été exclu pendant le Tour de France 2007 après avoir donné de fausses indications sur son lieu de séjour et avoir ainsi violé les dispositions antidopage.

<http://www.tas-cas.org/d2wfiles/document/2952/5048/0/sentence%20internet%20Rasmussen%201612.pdf>

- **Jurisprudence du Tribunal fédéral**

Le recours en matière civile du footballeur brésilien Dodo, par lequel ce dernier demandait la levée complète de la suspension pour dopage prononcée à son encontre par le TAS le 11 septembre 2008, a été rejeté par le Tribunal fédéral le 9 janvier 2009. L'argument du recourant selon lequel le TAS n'aurait pas dû se déclarer compétent pour juger les recours de la FIFA et de l'AMA, s'est avéré infondé.

(Arrêt 4A_460/2008 du 9 janvier 2009)